



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 JUIN 2019

DELIBERATION N° : 20190606_6

OBJET : Cap vers la ville intelligente
Mise en œuvre de stationnements connectés et d'espaces publics connectés en centre ville de Saint-Joseph
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : 17 JUIN 2019

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

Absents – Représentés

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 06 juin 2019



DÉLIBÉRATION N° : 20190606_6

OBJET : **Cap vers la ville intelligente**
Mise en œuvre de stationnements connectés et d'espaces publics connectés en centre ville de Saint-Joseph
Approbation du projet et du plan de financement

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le plan «Action cœur de ville» (ACV) mobilise 5 milliards d'euros pour redynamiser les centres villes. Il vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes.

Dans le cadre des moyens déconcentrés de l'État, une aide peut être apportée pour la réussite spécifique du dispositif «Action cœur de ville».

I) Objet de l'opération et conditions de réalisation

A) Objet :

Dans le cadre de l'Action Cœur de Ville, l'un des axes prioritaires est de développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions dans la ville de Saint-Joseph.

La Commune de Saint-Joseph est une ville moyenne de 38 000 habitants. Elle est identifiée au même titre que Le Tampon et Saint-Louis comme pôle secondaire dans le bassin de vie du « Sud Sauvage » de l'île de la Réunion. Ce bassin de vie de plus de 60 000 habitants s'étend depuis Grand-Bois/Mont-vert jusqu'à Saint-Philippe en y incluant la Petite-Île.

Pour réaliser un centre ville mieux connecté et ouvert aux nouvelles technologies, il est proposé la création de zones de stationnements connectés et la mise en œuvre d'espaces publics connectés.

B) Conditions de réalisation :

1) La mise en œuvre de « zones de stationnements connectés » :

Le déplacement en cœur de ville de Saint-Joseph doit être repensé en fonction des nouvelles possibilités technologiques. Celles-ci ont évolué de sorte qu'elles peuvent révolutionner les déplacements ou la mobilité des citoyens. Ainsi, pour faire gagner du temps à l'utilisateur, des panneaux à l'entrée des zones de stationnements pourront indiquer le nombre de places en temps réel.

Les investissements nécessaires pour réaliser cette action sont les suivantes :

- Fourniture et pose de caméras et/ou capteurs au sol en fonction de la configuration de chaque site ;
- Fourniture et pose de totems-afficheurs à l'entrée de chaque parking et en entrée de ville (avec possibilité d'y inclure un panneau solaire et une batterie) ;
- Frais de configuration initiale des applications + formation ;
- Pose et mise en service des équipements ;
- Génie civil nécessaire à la pose des totems,
- Arrivée électrique le cas échéant.

Les parkings et autres stationnements pouvant être modernisés sont présentés comme suit :

		Nombre de places	Nombre de places PMR	Total
	Parkings publics :			
A	Eglise	27	1	28
B	Mairie	19	2	21
C	Maury	66	2	68
D	Médiathèque	40	2	42
E	Ecole de musique	90	1	91
F	Place François Mitterrand	74	2	76
G	Parking public rue G. Lambert	93		93
H	Odéon	15	1	16
	Sous-total parkings	424	11	435
	Sur voiries :			
I	Rue R. Babet	79		79
	Sous-total voiries	79	0	79
	Total	503	11	514

2) La mise en œuvre « d'espaces publics connectés » :

Pour renforcer l'attractivité du centre ville, les espaces publics doivent offrir de nouvelles possibilités d'échanges et faciliter l'utilisation des outils de communication les plus modernes (smartphones, tablettes et autres équipements numériques portables). Pour ce faire, il est proposé l'installation de bancs connectés (Wifi via l'incorporation de prises USB) dans les espaces publics du centre ville.

Les investissements nécessaires pour réaliser cette action sont les suivantes :

- Fourniture et livraison des bancs connectés ;
- Antennes Wifi extérieures.

La pose sera réalisée par les services communaux.

La localisation et le nombre de bancs concernés sont indiqués comme suit :

	Nombre de bancs
Place de la Mairie	1
Place de l'Église	1
Extérieur Médiathèque	1
Place François Mitterrand/Halle	2
Secteur la Poste/rue Maury	1
Secteur Gare routière	1
Extérieur Ecole de musique	2
Église du Butor	1
Parc de la Cressonnière	2
Futur parc street workout/Gymnase/Piscine municipale	2
Manapany	2
Total	16

II Ingénierie financière

A) Coûts du projet

Une demande de subvention à l'Etat permet de présenter un projet global dont les coûts se présentent ainsi :

PRESTATIONS A REALISER		
Postes	Cap vers la ville intelligente : Mise en œuvre de stationnements connectés et d'espaces publics connectés en centre ville de Saint-Joseph	Sous-total HT (€)
Stationnements connectés (pour 514 places identifiées)	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de caméras et/ou capteurs au sol - Fourniture de totems-afficheurs à l'entrée de chaque parking et en entrée de ville avec panneau solaire et batterie - Frais de configuration initiale des applications + formation - Pose et mise en service des équipements (yc génie civil et amenée électrique pour les totems) 	266 912,44
Espaces publics connectés (fourniture et livraison des bancs connectés)	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et livraison des bancs - Antennes Wifi extérieures 	240 000,00
Sous-total HT (dépenses éligibles)		506 912,44
TVA (8,5%)		43 087,56
Total TTC		550 000,00

B) Plan de financement

Dans l'optique de solliciter le soutien de l'Etat, le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT (prestations éligibles au cadre d'intervention)		Taux
Montant de l'opération en (HT)	506 912,44 €	
Etat	354 838,71 €	70,00 %
Commune de Saint Joseph (30%)	152 073,73 €	30,00 %
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	43 087,56 €	
Montant de l'opération en TTC	550 000,00 €	

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet et le plan de financement concernant le projet « Cap vers la ville intelligente : mise en œuvre de stationnements connectés et d'espaces publics connectés en centre ville de Saint-Joseph » présentant une participation communale de 195 161,29 € TTC (152 073,73 € HT+ 43 087,56 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°6,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le projet et le plan de financement concernant le projet « Cap vers la ville intelligente : mise en œuvre de stationnements connectés et d'espaces publics connectés en centre ville de Saint-Joseph » présentant une participation communale de 195 161,29 € TTC (152 073,73 € HT+ 43 087,56 € de TVA).

PLAN DE FINANCEMENT (prestations éligibles au cadre d'intervention)		Taux
Montant de l'opération en (HT)	506 912,44 €	
Etat	354 838,71 €	70,00 %
Commune de Saint Joseph (30%)	152 073,73 €	30,00 %
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	43 087,56 €	
Montant de l'opération en TTC	550 000,00 €	

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

